

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale.* — VAUD : *Trop de zèle.* — *Aide aux enfants d'Espagne.* — *Manuels d'enseignement.* — *Bulletin.* — *Ceux qui quittent.* — *Bureau de placement.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Caisse maladie des Instituteurs primaires.* — U. I. P. G. - DAMES : *Convocation.* — *Comptes de l'ouvrage.* — NEUCHÂTEL : *Exposition scolaire permanente.* — *Fonds scolaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : M. BESSON : *L'Ecole pour l'écolier.* — T. : *Texte expliqué.* — INFORMATIONS. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ÉDUCATION NATIONALE

Nous regrettons infiniment que le débat ouvert sur ce vaste sujet, se soit complètement égaré. De quoi s'agit-il ? D'abord de l'éducation physique, civique et morale de notre jeunesse. Ensuite de la préparation strictement militaire, imposée par la situation générale actuelle. On peut, sur ce dernier point surtout, différer d'opinion quant aux méthodes, au dosage, à l'intensité à donner à cet enseignement. Personnellement, je ne crois pas qu'il faille aller trop loin dans ce domaine ; ni notre jeunesse, ni l'armée n'ont rien à y gagner.

Mais ce sujet si beau et si vaste n'a guère été traité ici ; par contre, il a servi de prétexte à une attaque, à une nouvelle offensive contre notre armée et contre la défense nationale. Dans quel esprit ! Dans quel moment ! Nous nous excusons d'avance du ton de polémique de cet article, nous ne pouvons cependant, en toute conscience, ne point protester. Car il a fallu réentendre ici tous les « slogans » dont on se gargarisait il y a quelque quinze ans, au moment où nous avions mis tous nos espoirs dans la S. d. N. Je pense d'abord aux articles signés A. C. et Rossinante. Ciel ! Est-il possible que ces cris plaintifs, ces propos amollissants, ces pleurs, ces lamentations reflètent l'opinion d'une partie importante du corps enseignant ? Nous ne pouvons, ni ne voulons le croire.

Mais il manquait encore l'apothéose, le bouquet final, l'illumination dernière. Le *Bulletin* du 26 février nous a donné ce dernier feu d'artifice. Par malheur, l'article qu'il publie dépasse les bornes de ce que nous estimons acceptable dans notre organe corporatif. Nous disons inadmissible et intolérable à l'heure actuelle ce défaitisme tout juste camouflé par un amour attendrissant pour nos enfants. Inadmissibles les sentiments qu'on prête à notre état-major

et à tous ceux qui sont responsables de la défense nationale. Intolérable cet amoindrissement, ce sabotage moral de notre armée.

Or nous avons, comme beaucoup de nos collègues, de lourdes responsabilités dans ce domaine; vis-à-vis de nos chefs, de nos subordonnés, de nous-mêmes, du pays tout entier, nous ne pouvons laisser croire un seul instant que nous acceptons un tel noyautage de nos efforts.

Certes le Pays a survécu à la bataille de Marignan, aux invasions étrangères de 1798 et 1813, il n'est point mort de ces défaites, c'est vrai. Celui qui fait faillite, celui qui subit une condamnation, celui qui reçoit deux gifles sonores, n'en meurt point en général. Glorifiez-vous ces étapes de la vie d'un individu ? En est-il grandi, élevé moralement ? Ainsi d'un pays. Comparez, jugez et concluez.

Au moment où le danger nous menace, au moment où le peuple vient de consentir d'énormes sacrifices, au moment où un immense effort est tenté par tous pour permettre à notre armée de remplir sa mission défensive, nous sommes en droit d'attendre de notre organe au moins le silence à défaut d'un appui effectif à l'œuvre nationale en cours de réalisation.

La préparation matérielle de notre armée relève de l'état-major, c'est vrai. Mais cette préparation matérielle seule est insuffisante, elle doit être complétée par une préparation morale équivalente. Cette préparation, cette éducation est l'œuvre du peuple tout entier. Etre prêt moralement, c'est reconnaître les difficultés, les menaces actuelles et la dure nécessité de se défendre, c'est accepter quelques restrictions à notre sacro-sainte liberté individuelle, c'est bannir le doute, fortifier la confiance, éviter tout ce qui peut diviser, affaiblir, diminuer. Nous avons le sentiment profond que notre devoir d'éducateurs est de collaborer à cette œuvre-là. Quand la grande voix angoissée du pays se fait entendre, un seul cri jaillit de toutes les poitrines : Présent ! une seule et solennelle formule est clamée à l'unisson : Je jure de Te servir de toutes mes forces. Cette voix-là l'entendez-vous ?

Chers collègues, entre notre conception et le point de vue opposé se sont creusés de profonds abîmes. Dans l'intérêt de tout ce qui nous est commun et cher essayons de les combler et de nous rapprocher. Peut-être avec beaucoup de volonté y arriverons-nous. Je l'espère.

Emmanuel REYMOND, Rolle.

Cet article aurait dû paraître dans le dernier Bulletin à la suite de celui de Chantrens : la place a manqué pour cela.

Le Comité central insiste, une fois de plus, pour que dans le débat qui reste ouvert les correspondants ne s'écartent pas du sujet, qui est l'Education nationale, et restent strictement sur le terrain des idées.

Réd.

VAUD**TROP DE ZÈLE**

L'article paru sous ce titre dans l'avant-dernier *Bulletin* pouvant être considéré comme agressif, je tiens à souligner qu'il n'avait d'autre but que d'attirer l'attention de mes collègues ; nous n'avons pas le droit de toucher aux cartes de géographie. Ch. G.

AIDE AUX ENFANTS D'ESPAGNE

Les Commissions scolaires vont recevoir, sous la forme de prospectus, un appel du Comité suisse d'aide aux enfants d'Espagne (section vaudoise). Avec l'autorisation du Département de l'Instruction publique, ces feuilles seront distribuées à tous les écoliers du canton. Il a toutefois été convenu qu'aucune collecte n'aurait lieu dans les classes. Dans ces conditions, pour que l'appel trouve un large écho auprès des petits Vaudois, il faudrait organiser sur place la récolte des dons. Heureusement, il se trouve dans chaque localité un ou plusieurs représentants d'une association ayant adhéré au Comité d'aide. En entrant en relations avec eux, en prenant peut-être l'initiative de l'action, les membres du corps enseignant pourront manifester leur sympathie aux petites victimes de la guerre. P. P.

La plupart des Associations religieuses vaudoises protestantes et catholiques, les associations féminines diverses, l'association pour la S. d. N., Service social, etc., et la S. P. V. ont adhéré au Comité d'aide. Ch. G.

ÉLABORATION ET REVISION DES MANUELS D'ENSEIGNEMENT

En Assemblée générale du 30 janvier dernier la section de Vevey formulait le vœu, accepté ensuite à l'unanimité, que la S. P. V. collaborât plus activement à l'élaboration et à la revision de nos manuels. Le C. C. fut d'avis que cette collaboration serait bienfaisante, mais que la S. P. V., n'étant pas renseignée, ne pouvait faire entendre sa voix.

Nous avons la grande satisfaction de porter à la connaissance des collègues que, dorénavant, le Département de l'Instruction publique transmettra au C. C. le nom des instituteurs appelés à faire partie des commissions chargées d'élaborer des manuels scolaires.

Remerciements à nos autorités.

Ch. G.

Bulletin. — Quel possesseur des *Bulletins* 1929, céderait ceux-ci au C.C. S. P. V. ? Ils manquent aux archives et rendraient service.

Ch. G.

CEUX QUI QUITTENT

Mme Besson-Dubath. — Née à Yverdon en 1881, Mme Besson-Dubath y fut nommée institutrice en 1900. Après y avoir enseigné pendant six années, elle se maria et quitta l'enseignement pour

aller s'établir à Mauborget. 12 ans plus tard, Mme Besson rentra dans le corps enseignant, et dirigea la 2^e classe de Fiez, de 1918 à 1930. Dès cette date, elle travailla à Yverdon, où, l'automne dernier, elle prit sa retraite, après 25 années de fructueuse activité, dont 13 à Yverdon.

Mère de famille modèle, Mme Besson enseigna surtout aux petits qu'elle comprenait particulièrement bien. Deux cérémonies marquèrent son départ : l'une, dans sa classe, en présence de M. Cornaz, inspecteur, et des délégués des autorités yverdonnoises ; l'autre, en présence de tous ses collègues, de M. Pithon, directeur des écoles, et des représentants des autorités. Bien entendu, il y eut remise de cadeaux et échange de discours.

Souhaitons à Mme Besson une retraite longue et heureuse.

Al. M.

BUREAU DE PLACEMENT

Jeune Saint-Gallois (20 ans) désire échange (pas nécessairement simultané) ou pension à prix modéré pour 4 semaines (20 mars-23 avril 1938).

Jeune Allemande, 17 ans, de Kleve (Bas-Rhin), désirerait échange avec une autre jeune fille, protestante, pour 6 mois au minimum. Lausanne aurait la préférence.

Offres détaillées à Mme Patthey, institutrice, Faoug.

GENÈVE CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS PRIMAIRES GENEVOIS

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1937.

1. Compte de Caisse.	Doit Fr.	Avoir Fr.
Solde en caisse à fin 1936	1 074.—	
Cotisations des sociétaires exercice 1937 . .	4 504.50	
Cotisations des sociétaires avance 1938 . .	597.—	
Amendes statutaires	42.—	
Finance d'entrée	21.—	
Subside fédéral pour 1937	579.30	
Subside cantonal pour 1937	220.—	
Parts des sociétaires aux frais médicaux divers	1 251.70	
Revenus perçus par Caisse	206.30	
Honoraires de MM. les médecins		3 381.50
Factures de pharmacie		1 306.10
Autres moyens curatifs		202.40
Hospitalisations diverses		88.—
Frais généraux d'administration		376.20
Réassurance — Tuberculose		411.40
Solde en caisse (Compte de chèques) en clôture d'exercice		2 730.20
Sommes égales	8 495.80	8 495.80

2. Opérations de clôture d'exercice.		
	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
	Fr.	Fr.
Excédent des entrées d'espèces (compte de chèques)	2 730.20	
Intérêts crédités	722.60	
Bonification s. souscription empr. genevois 1937	89.65	
Solde de l'exercice précédent		1 074.—
Cotisations arriérées payées en 1937		29.—
Cotisations 1938 payées d'avance		597.—
Impôt fédéral s. Certificat de dépôt C. H.		60.—
Augmentation du capital, pour balance		1 782.45
Sommes égales	<u>3 542.45</u>	<u>3 542.45</u>

3. Bilan en fin d'exercice 1937.		
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
	Fr.	Fr.
Solde en caisse (compte de chèques) en clôture	2 730.20	
Epargne : Caisse d'épargne Liv. 763	5 972.70	
Caisse hypothécaire Liv. 4988	3 827.20	
Portefeuille : 3 act. pharmacies coopératives val. act.	9.—	
1 Certif. dépôt 4 1/4 % C. hyp. N° 41613	5 000.—	
1 Certif. Dépôt 4 % C. hyp. N° 3283	10 000.—	
3 oblig. 4 % Genevois 1937 N° 17227-29	3 000.—	
14 oblig. 2 % Banque de Genève val. act.	3 847.50	
Cotisations 1938 payées d'avance		597.—
Solde capital à ce jour, pour balance		33 789.60
Sommes égales	<u>34 386.60</u>	<u>34 386.60</u>

4. Situation à ce jour.

Fonds capital à fin 1936 . . .	Fr. 32 007.15
Excédent des recettes sur les dépenses	» 1 782.45
Fonds capital à fin 1937 . . .	<u>Fr. 33 789.60</u>

La situation financière de notre Caisse-maladie reste très satisfaisante. Cependant le boni de 1937 est inférieur de 143 fr. 50 à celui de l'exercice précédent. Les secours accordés ont été, en effet, un peu plus élevés cette année, car nous avons enregistré plusieurs cas de maladie ou d'accidents assez graves nécessitant des opérations onéreuses et une longue convalescence.

Il ne faut donc pas se laisser trop éblouir par l'augmentation constante de notre petit capital. Le recrutement des éléments jeunes du corps enseignant devient de plus en plus difficile et la moyenne d'âge des sociétaires augmente d'année en année. Le bilan technique de notre Caisse montrerait sans peine que, malgré la réserve indispensable que constitue notre petit capital, notre situation générale ne s'améliore pas, bien au contraire. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que nous pouvons être subitement appelés à faire face aux conséquences d'une épidémie qui mettraient notre institution en péril si nous ne pouvions plus compter sur l'appoint fourni par notre Fonds capital. Cette année déjà, la série de démissions dont nous avons dû prendre acte avec regrets aurait ébranlé gravement l'harmonie de notre Caisse si nous n'avions pu nous appuyer sur les revenus de notre petit Avoir. D'autres institutions font actuellement la désastreuse expérience d'une trésorerie obérée; il est à souhaiter que l'exemple du voisin ne soit pas perdu pour nous.

Genève, le 1^{er} mars 1938.

Le trésorier : Edmond MARTIN.

U. I. P. G. — DAMES

La prochaine assemblée générale aura lieu mercredi 30 mars.

COMPTES DE L'OUVROIR

pour 1937.

Solde à nouveau	Fr. 244.40
Sommes reçues	» 551.50
Intérêts	» 0.30
Total	Fr. 796.20
Versements à l'Ouvroir	Fr. 730.—
Frais	» 3.10
Solde à nouveau	» 63.10
Total	Fr. 796.20

Les versements de 1937 ont été de 730 fr. alors que ceux de 1936 étaient de 200 fr. Mais ils n'ont pas encore atteint ceux de 1935 qui se montaient à 800 fr. Il y a encore une forte marge avec les années 1931-1932 où les versements s'élevaient à 2000 fr.

Ce 17 février 1938.

Signé : E. UNGER-SCHNEPF.

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Nos locaux seront ouverts pour la dernière fois le samedi 19 mars, à la Maladière. Le déménagement de notre institution prendra deux semaines et la réouverture de notre exposition au collège des

Parcs, salles N^{os} 23 et 24, se fera le samedi 5 avril prochain. Prière à nos visiteurs et clients d'en prendre bonne note. M. M.

FONDS SCOLAIRE

II.

Parmi les circonstances exceptionnelles qui pourraient troubler le jeu de nos finances, nous n'entrevoions, pour le moment, que la baisse du rendement de notre portefeuille. Il faudrait que le taux descende au-dessous du taux actuariel de 3 ½ % pour envisager des mesures compensatrices. Nos valeurs ont produit un intérêt de 3,81 % en 1937 ; la marge est donc encore suffisante.

De ce qui précède, retenons surtout un point, c'est qu'il n'est pas possible de dire si le boni d'exercice de 92 000 fr. répond aux besoins actuariels. Seul un nouveau bilan permettrait d'en apprécier l'importance.

M. Jules Decreuze a présenté le rapport sur le 105^e exercice du Fonds et donné lecture du rapport de la commission de vérification des comptes. Ceux-ci ont été reconnus exacts.

Notons que les bénéfices provenant des remboursements de titres ont produit la somme de 18 000 fr. — Cette recette extraordinaire doit être déduite du boni de 92 000 fr. pour obtenir le bénéfice réel. Celui-ci se monte donc à 74 000 fr. — Les profits provenant des obligations remboursées au-dessus de leur valeur d'achat varient singulièrement d'une année à l'autre ; en 1935, ils s'élevaient à 5700 fr., seulement. Dorénavant, ces bénéfices seront portés dans un compte spécial qui constituera une réserve de garantie sur placements. On logera dans le même compte les pertes sur titres qui ne sont pas exclues en période de moratoires et de dévaluation ; on y portera aussi les pertes d'intérêts.

L'effectif des assurés a diminué dans une proportion inférieure à celle qui était attendue. En 1936, le nombre des cotisants était de 442 ; en 1937 il est de 433 pour 614 en 1917. Une perte de 181 assurés en 21 ans, quelle dégringolade ! Etant donnée la fixité du versement annuel de 260 000 fr. par les pouvoirs publics, les suppressions de classes n'auront plus, sur les finances du Fonds, les répercussions qui découlaient du subventionnement par tête d'assuré.

Quatre pensionnaires sont décédés dans le cours de l'exercice ; ce nombre est inférieur à la moyenne prévue par l'actuaire. Personne ne demande pour autant que les titulaires d'une rente s'efforcent de justifier les prévisions de l'expertise.

Par contre le nombre des nouvelles pensions qui concernent un instituteur et quatre institutrices est inférieur aux probabilités.

Les cotisations ont produit un rendement inférieur au chiffre

prévu. Ce résultat provient en partie d'un recrutement déficitaire et d'autre part du fait que la prime supplémentaire de 3% a été prélevée sur la haute-paie réelle et non sur la haute-paie légale, par suite d'une fausse interprétation de l'article 16 de la Loi. Le Comité a décidé qu'à partir de 1938, ce supplément de prime serait basé sur la haute-paie nominale ; il sera donc fait abstraction des normes provisoires de réduction.

Si l'on compare les dépenses afférentes au groupe masculin et au groupe féminin, ce dernier conserve un avantage proportionnel certain pour les prestations versées. En chiffres ronds, il a été dépensé 434 000 fr. pour l'ensemble des pensions, soit 140 000 fr. pour le groupe masculin qui compte 154 assurés et 294 000 fr. pour le groupe féminin qui en compte 290. Proportionnellement, les dépenses de ce dernier groupe auraient dû atteindre la somme de 263 000 fr. et le Fonds aurait réalisé ainsi une économie de 31 000 fr. On voit donc qu'une diminution encore plus forte des rentes du camp féminin aurait été nécessaire pour atténuer la disproportion qui existe et qui a toujours existé entre les dépenses respectives des deux groupes. Aussi, a-t-on bien tort de croire et de répéter que les rentes des institutrices ont été réduites dans des proportions injustes et exagérées.

Si l'on fait entrer en ligne de compte le rapport entre les primes versées et les dépenses, l'avantage reste acquis aux institutrices. Les cotisations du groupe masculin représentent le 41% de la somme de 140 000 fr. dépensée pour le paiement des rentes d'instituteurs, de veuves et d'orphelins ; tandis que les primes des institutrices ne représentent que le 30% des rentes de leur groupe dont le montant s'est élevé à 294 000 fr. dans l'exercice écoulé.

* * *

La Commission de vérification conclut à l'adoption des comptes présentés par le secrétaire-caissier, M. Jules Decreuze. Le rapport ajoute qu'il est désirable qu'un amortissement soit prévu pour tous les prêts hypothécaires, et que le Comité examine si la valeur de certains gages hypothécaires est bien en rapport avec la valeur des prêts consentis.

Il sera donné suite à ce double vœu.

Le Comité décide aussi de porter, dès le 1^{er} juillet 1938, le taux des prêts sur hypothèques à 3¾% ; nous serons ainsi sur le même pied que la Banque cantonale neuchâteloise.

(A. suivre.)

J.-Ed. M.

COLLÈGUES ! Servez-vous de préférence chez ceux qui par la publicité soutiennent votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE POUR L'ÉCOLIER

Sous ce titre vient de paraître, dans l'annuaire de la Société suisse des Professeurs de l'enseignement secondaire, un excellent rapport de M. Louis Meylan, directeur du Gymnase de jeunes filles de Lausanne.

Tous ceux qui ont eu ou qui ont le privilège, maîtres ou élèves, de travailler sous la direction de M. Meylan, retrouveront dans ces lignes l'esprit de ce maître intelligent, aux vues larges, à la fois si ferme et si bienveillant. Les éducateurs qui fréquentent les camps de Vaux-marcus savent aussi qui est M. Meylan et nous sommes heureux d'annoncer de lui une prochaine publication dont nous parlerons en temps voulu.

Du rapport précité nous avons extrait quelques passages qui ont trait à l'éducation en général, et à l'école primaire en particulier. Les premiers posent au fond les bases du sujet qui nous a préoccupés à La Chaux-de-Fonds « Le rôle de l'école populaire dans l'Etat ». Quant aux seconds, ils sont un témoignage remarquablement compréhensif rendu au corps enseignant primaire.

Acceptons-le de bonne grâce, en souhaitant de voir plus de compréhension réciproque et de collaboration entre les membres du corps enseignant secondaire et ceux qui n'ont pas passé par l'Université.

Tout est si clair dans ce rapport qu'il se passe de commentaires.

L'écolier est la fin de l'école. C'est là le fait premier, l'axiome de base de toute philosophie de l'éducation. Du moins dans le système de valeurs chrétien. Car c'est le Christ qui a prononcé, entre beaucoup d'autres, ce mot libérateur, ce mot-phare, qui montre à la fois la route à suivre et la position des écueils sur lesquels le navire risquerait de sombrer : Le sabbat, a-t-il dit un jour aux Pharisiens, a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat.

C'est formuler impressivement la primauté de la fin sur le moyen. Appliqué à l'école, cela nous donne : L'école a été faite pour l'écolier, et non l'écolier pour l'école. Ne croyez-vous pas que, si tous les éducateurs se répétaient cet axiome chaque matin en entrant en classe, et, le soir, en préparant leur plan de travail pour le lendemain, le plus grand nombre des erreurs de méthode, qui font que certains écoliers éprouvent l'école comme une gêne ou une contrainte, et non comme un enrichissement et une libération... ne croyez-vous pas que le plus grand nombre des erreurs et des insuffisances de l'école pourraient être évitées ou surmontées ?

On parle communément des trois degrés ou des trois ordres d'enseignement : élémentaire ou primaire, secondaire ou moyen, supérieur ou universitaire. Or cette distinction n'a de valeur que sur le plan administratif ; elle est donc rigoureusement contingente. Essentiellement, il y a deux genres d'école (deux et

pas trois) : l'école générale ou école de culture, qui s'adresse à tous, et l'école spéciale ou professionnelle, qui ne s'adresse qu'à quelques-uns, à ceux qui veulent exercer la profession à laquelle elle prépare. Telles les écoles d'ingénieurs, de pharmacie, des beaux-arts, et les diverses facultés de nos universités.

L'école élémentaire et le gymnase sont donc deux espèces du même genre : l'école générale ou de culture. Et il n'y a entre l'école élémentaire et le gymnase qu'une différence de degré, d'amplitude ; au lieu qu'entre le gymnase et l'université, il y a une différence de nature.

Après avoir montré que la culture, au gymnase, consiste surtout à informer, le « petit d'homme en humanités » ou à présenter l'homme et ses œuvres, le rapporteur continue ainsi.

...Il ne suffit pas, en effet, pour apprendre à danser, de regarder Nijinski ou Alexandre Sakharoff traduire plastiquement un rythme ou un thème musical ; il ne suffit pas, pour apprendre à parler, d'écouter un grand orateur ou d'étudier les écrits des maîtres de l'art littéraire. Il ne suffit donc pas que le petit d'homme admire et aime les valeurs humaines qu'on lui aura présentées dans la science et la philosophie, dans les chefs-d'œuvre de la littérature et des beaux-arts, dans les styles de vie créés par les diverses civilisations, dans l'existence des hommes les plus représentatifs. Ces valeurs, il faut encore qu'il se les approprie, dans toute la mesure où il en est capable, pour qu'il les produise lui-même, pour qu'il devienne lui-même un de ces vivants, qu'il aura appris à admirer et à aimer.

Or on ne s'approprie ces valeurs, on ne devient capable de les produire, que par l'exercice, par la pratique. Le rôle du maître d'humanités n'est donc pas seulement de présenter ces valeurs et de les faire aimer ; mais, par d'innombrables exercices, variés et progressifs, d'entraîner ses élèves (le mot étant pris dans son sens sportif) à la pratique de toutes les vertus qui font l'homme. C'est là le second moment de cette initiation à l'humain, dans laquelle nous avons reconnu la fin véritable des humanités. La tâche du maître d'humanités consiste ainsi, non seulement à enflammer l'âme, mais à en cultiver les divers pouvoirs ; à cultiver l'esprit, comme l'agriculteur cultive son champ, pour le rendre plus fertile, pour qu'il produise des fruits plus abondants, et des fruits mieux venus.

...Le gymnase, école de culture, doit donc cultiver la personne totale. Non seulement l'attention, cette prière naturelle par laquelle nous obtenons que la Raison nous éclaire (comme disait, je crois, Malebranche) ; non seulement le jugement, dans la culture duquel Montaigne voyait, avec quelque partialité, la tâche centrale de l'éducation ; non seulement le sens critique, plus indispensable aujourd'hui peut-être que jamais. Mais tout aussi bien le goût, ce goût qui ne se cultive que par la fréquentation de l'excellent, non pas du médiocre ; le sens esthétique, qui est comme une première insertion de l'individu dans l'ordre ; et le sens moral, autre insertion, plus profonde, plus centrale, de la personne dans l'ordre total ; le sens moral et le comportement moral, c'est-à-dire tous les modes généreux du sentiment et de l'action : le courage, la sincérité et l'amour du juste, équilibrés par le tact, la délicatesse et la charité, l'entraide, la camaraderie, la serviabilité, la générosité, l'esprit d'équipe et l'esprit de service. Car tout cela, c'est le programme, le programme fonctionnel, de l'école de

culture ; si bien que le mot de Vinet : « Je veux l'homme maître de lui-même pour qu'il soit mieux le serviteur de tous » exprime admirablement l'intention de cette information de la personne que constituent, par définition, les humanités. Les humanités, culture, c'est-à-dire libération de la personne ! Culture et libération de toutes les vertus et de tous les pouvoirs qui font la personne !

(A suivre.)

TEXTE EXPLIQUÉ

(Suite du texte paru page 139.)

Tremblantes les petites se prirent par le cou, mêlant leurs cheveux blonds et leurs chuchotements. Le loup dut convenir qu'il n'avait rien vu d'aussi joli depuis le temps qu'il courait par bois et par plaines. Il en fut tout attendri.

— Mais qu'est-ce que j'ai ? pensait-il, voilà que je flageole sur mes pattes.

A force d'y réfléchir, il comprit qu'il était devenu bon, tout à coup. Si bon et si doux qu'il ne pourrait plus jamais manger d'enfants.

Le loup pencha la tête du côté gauche, comme on fait quand on est bon, et prit sa voix la plus tendre :

— J'ai froid, dit-il, et j'ai une patte qui me fait bien mal. Mais ce qu'il y a, surtout, c'est que je suis bon. Si vous voulez m'ouvrir la porte, j'entrerais me chauffer à côté du fourneau et on passerait l'après-midi ensemble.

Les petites se regardaient avec un peu de surprise. Elles n'auraient jamais soupçonné que le loup pût avoir une voix aussi douce. Déjà rassurée, la plus blonde fit un signe d'amitié, mais Delphine qui ne perdait pas si facilement la tête, eut tôt fait de se ressaisir.

— Allez-vous-en, dit-elle, vous êtes le loup.

— Vous comprenez, ajouta Marinette avec un sourire, ce n'est pas pour vous renvoyer, mais nos parents nous ont défendu d'ouvrir la porte, qu'on nous prie ou qu'on nous menace.

Alors le loup poussa un grand soupir, ses oreilles pointues se couchèrent de chaque côté de sa tête.

On voyait qu'il était triste.

* * *

Tremblantes ici : remplies de crainte ; comparer avec : un pont tremblant, des genoux tremblants, l'idée de trembler est conservée mais la cause diffère : un pont tremblant, parce que peu solide, des genoux tremblants de faiblesse.

Mêlant. Mêler des cheveux c'est les embrouiller : ici c'est seulement les rapprocher ; mêlent leurs cheveux et leurs chuchotements, c'est rapprocher leurs têtes et chuchoter.

Dut convenir = fut obligé de reconnaître. Cette obligation n'est pas ici l'idée principale de l'expression, qui peut être remplacée par : ne se souvint pas.

Qu'il n'avait rien vu : ce superlatif indique seulement qu'il trouvait le spectacle des petites très joli. En général, il ne faut pas prendre les superlatifs littéralement.

Depuis le temps qu'il courait = depuis qu'il courait, depuis marque l'intervalle ou un rapport de temps.

Il courait. Courir, qui veut dire aller à grande vitesse, perd ce sens dans l'expression courir par bois et plaines ; courir les bois c'est fréquenter les bois, les parcourir en tous sens mais non en galopant continuellement.

Attendri = ému, sens figuré.

Qu'est-ce que j'ai = qu'est-ce que je ressens, qu'est-ce que j'éprouve, et non qu'est-ce que je possède.

Voilà que, marque ce que cette sensation de flageoler a d'inopiné, de subit, d'imprévu.

A force d'y réfléchir = avec beaucoup de réflexion.

A force est une locution prépositive où le mot force est inanalysable et sans rapport actuel avec l'idée de puissance contenue dans le mot force.

Comme on fait quand on est bon. Il est possible que pencher la tête sur l'épaule soit une expression marquant la bonté, la tendresse, l'aménité. Le comique est de préciser « sur l'épaule gauche (l'épaule du cœur !) » et de généraliser cette observation, de la mettre en parallèle avec d'autres mimiques vraiment générales comme : froncer les sourcils quand on est en colère, taper du pied quand on est impatient, etc. Il importe de faire ressortir le côté humoristique de l'expression, car des enfants non avertis peuvent la prendre littéralement.

Voix tendre, voix douce, touchante, pleine de tendresse.

Qui me fait (bien) mal = qui me fait souffrir, faire est ici une espèce d'auxiliaire causatif.

L'expression faire mal formée de mots séparables (ici par bien), ne représente qu'une idée mais avec un aspect causatif.

Ce qu'il y a... c'est que. Ces mots inutiles au sens de la phrase, employés seulement dans le langage oral et familier, servent à mettre en relief la pensée qui, sans ces mots, se présenterait dans une forme intellectuelle trop condensée pour faire impression sur l'auditeur.

— Je suis devenu bon. (Forme tout intellectuelle, sans grand effet.)

— Il y a que je suis devenu bon.

— Ce qu'il y a c'est que je suis devenu bon.

— Ce qu'il y a, surtout, c'est que je suis devenu bon.

— Je vais vous dire ce qu'il y a : je suis devenu bon.

— Je vais vous apprendre une chose qui vous surprendra (à laquelle vous ne vous attendez pas), je suis devenu bon.

(Pensez au : Je vous le donne en mille.)

Toutes ces formes d'une même idée seront employées selon les circonstances pour attirer comme il convient l'attention de l'auditeur. Elles sont en plus des indices sociaux des interlocuteurs. On n'emploiera pas indifféremment l'une ou l'autre ; la première est intellectuelle, sans affectivité, les deux suivantes familières, la troisième un peu moins, la quatrième de bonne compagnie.

J'entrerais me chauffer, le lien marquant la raison (*pour* me chauffer), peut être supprimé : je viendrai te chercher.

Soupçonner a deux sens ; l'un fort : avoir une opinion désavantageuse sur quelqu'un ou quelque chose, et un sens plus doux : avoir une simple opinion. Ici, le loup étant un personnage connu, *soupçonné* est indéterminé jusqu'au moment où l'on entend la fin de la phrase, on a affaire au sens atténué. On peut donc remplacer *soupçonné* par *pensé*, *imaginé*, bien qu'aucun dictionnaire ne donne ces mots comme équivalents.

Perdait la tête ne représente qu'une seule idée, on ne peut analyser séparément perdre et tête bien que ces mots soient séparés dans le texte. — *perdre la tête* a un sens fort : devenir fou, et un sens atténué : ne plus savoir où on en est. Ici, ne perdait pas si facilement la tête veut dire : ne se troublait pas si facilement.

Facilement ne veut pas dire ici avec facilité, sans peine, aisément, mais pour si peu de chose, pour une chose si peu importante.

Eut tôt fait de se ressaisir = *se ressaisit rapidement*, le groupe *eut tôt fait de* équivaut à *rapidement*. On remarque que *eut tôt fait de se ressaisir* est formé de deux idées : « rapidement » et « se ressaisir » auxquelles s'ajoutent les notions de catégorie de la 3^e personne et du temps (passé). L'expression équivalente *se ressaisit rapidement* a le même sens, mais les notions de catégorie qui s'attachaient à *eut fait* sont marquées dans *se ressaisit* (3^e personne, passé). On dit il m'a touché la main : la notion de catégorie ne doit pas être répétée dans *ma* main — mais on dira : il a pris *ma* main et l'a secouée, etc. Ce dosage des notions de catégorie ajoutées aux idées contenues dans les mots est fait instinctivement par le sujet parlant. Il importe cependant d'en connaître le mécanisme.

Vous êtes le loup. C'est l'évidence, mais Delphine veut lui faire entendre qu'il est *l'ennemi*.

Vous comprenez, mots exclamatifs servant à adoucir ce qu'ont de trop dur les paroles de Delphine.

Ce n'est pas pour = notre intention (notre désir) n'est pas.

Avec un sourire = en souriant, *avec* indique ce qu'a de remarquable Marinette.

Poussa un soupir (un cri). Un des nombreux sens de pousser. Pousser un cri = faire sortir de sa poitrine.

Se couchèrent = s'abaissèrent.

Ce texte est émouvant par l'incertitude où nous laisse l'auteur : le loup est-il vraiment bon, est-il sincère, les petites se laisseront-elles prendre ? Autant de questions qui restent en suspens jusqu'à la fin du conte.

On voit le loup entrer dans la cuisine, jouer avec les fillettes, puis revenir le jeudi suivant pendant l'absence des parents. Les jeux deviennent de plus en plus hardis et mouvementés jusqu'au moment où abandonnant toute prudence les petites proposent de jouer « au loup ». Et l'inévitable arrive : le loup oublie qu'il est devenu bon, il dévore les gamines qui ne sont sauvées que par l'arrivée de leurs parents. On ouvre le loup, on délivre les fillettes et on recoud le loup avec une grosse corde, ce qui le fait bien souffrir. — Les Contes de Marcel Aymé sont pour tous les âges : les petits apprécieront l'histoire, les aînés l'art, l'esprit et l'humour avec lesquels elle est contée.

T.

INFORMATIONS L'ÉCOLE ITALIENNE

A l'observateur étranger, l'école italienne laisse une double impression. D'une part, le sentiment que laisse l'activité déployée par le régime dans le domaine scolaire, depuis la réforme Gentile, d'autre part celui que donne l'uniformisation apportée par le système politique dans un domaine où l'uniformisation est mortelle. « Chi dice Scuola oggi dice Fascismo ».

La lecture attentive des revues pédagogiques est instructive. Lors de la réunion d'une vingtaine de directeurs de revues, à Rome, convoquée pour entendre les vœux du Ministre de l'éducation nationale, le Ministre, tout en se défendant d'adresser des reproches aux revues qui discutaient en toute liberté des problèmes pédagogiques, souligna la nécessité de diriger la discussion. Certaines questions sont inactuelles. L'utilité des jardins d'enfants ou des bibliothèques scolaires est indiscutable ; mais les moyens de les réaliser ? Le Ministre savait aussi quand il serait souhaitable d'élever les salaires des maîtres. « Mais comment demander au budget de supporter pareille charge actuellement ? » demanda-t-il à l'assemblée. Discuter était vain. En revanche le Ministre serait heureux d'obtenir les avis des organes professionnels pour la construction des écoles ou le matériel scolaire obligatoire¹.

Les écoles italiennes à l'étranger.

Le Ministre de l'éducation nationale a publié les conditions concernant la nomination du personnel enseignant des écoles ita-

¹ D'après la revue d'architecture *Edizilia Moderna*, il manque en Italie 36 000 locaux scolaires. Naturellement les chefs rédacteurs furent unanimes à assurer son Excellence Bottai qu'ils entretiendraient leurs lecteurs « sans préjugés, habileté ni détours » des problèmes de construction d'écoles et de nouveau matériel d'enseignement.

liennes à l'étranger. L'énoncé de ces conditions fait comprendre pourquoi les demandes de départ sont si nombreuses¹.

L'appartenance au Parti est indispensable, comme le passage d'un examen portant sur l'histoire romaine et contemporaine, la littérature italienne, les conditions géographiques, économiques et politiques des autres Etats, l'histoire politique et militaire de 1911 à 1919, les mesures et les méthodes du gouvernement fasciste quant au problème de la paix, le désarmement, la politique coloniale, la défense monétaire, etc. Des inspecteurs nommés par le Ministère des Affaires étrangères contrôlent le personnel.

Le matériel scolaire obligatoire.

Depuis 1929, les « libri di Stato » sont obligatoires dans les écoles primaires officielles et privées, à l'exclusion de tout autre. Leur parution fut saluée avec enthousiasme par les milieux politiques. On pensait qu'ils contribueraient à former, dès les premières classes, une nouvelle mentalité et qu'ils éveilleraient l'intérêt pour les questions de morale sociale.

Pour les gens de métier, ce fut une déception. Fruits de longues discussions dans des commissions, ces livres, selon des jugements italiens, ne dépassaient pas une honnête moyenne. Avant tout, ils ne semblaient pas pouvoir remplir la tâche que leur avait assignée l'Etat. Les revues pédagogiques se plaignaient même qu'ils entravent le travail au lieu de le faciliter. La plupart des organes pédagogiques assuraient qu'ils étaient exécrables, tant du point de vue pédagogique qu'esthétique. On proposa alors, dans les cercles des maîtres, de laisser à nouveau l'édition des livres à l'initiative privée.

Mais le Ministre de l'éducation nationale, dans une interview du *Popolo d'Italia* affirma : « Toute discussion au sujet de la suppression du matériel scolaire est inutile. C'est du temps perdu. Il vaudrait beaucoup mieux utiliser l'encre, le papier et l'esprit — s'il y en a — à dire par quels moyens les « Libri di Stato » peuvent être améliorés. En tous cas, le matériel scolaire restera, c'est certain ».

Voilà de la discussion dirigée !

R. J.

POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ DE L'ENFANT

La Société de Pédiatrie de Genève vient de transmettre au chef du Département de l'instruction publique une étude intéressant les effets du milieu scolaire sur la santé de l'enfant. Les médecins arrivent aux conclusions suivantes :

Admettant que l'enfant a besoin d'une moyenne de neuf à dix heures de sommeil, les quatorze heures de sa journée ne devraient

¹ Voyages gratuits, indemnité d'installation, un traitement de 7 200 à 25 920 liras, selon les années d'emploi, avec majoration de 10 à 50 % selon les pays, des avantages pour l'obtention des pensions, etc.

(D'après un article de la *Schweizerische Lehrerzeitung* du 4 février 1938.)

pas comprendre plus de sept heures de travail, devoirs compris, les sept heures restantes étant consacrées aux repas, aux jeux, à la vie de famille, à la vie éducative morale ou religieuse, à l'hygiène, toilette, promenade, etc., etc.

La semaine scolaire ne doit pas dépasser trente-cinq heures, devoirs compris.

La section supérieure des Etablissements secondaires pourrait faire exception avec une journée de huit heures de travail sur le modèle des journées de l'adulte.

Tenant compte de ces conditions de vie qu'ils considèrent comme normales pour l'enfant, les médecins pédiatres de Genève seraient heureux de voir le Département de l'instruction publique accueillir avec bienveillance les propositions suivantes relatives au travail scolaire :

1. Le samedi après-midi de libre en plus du jeudi ;
2. La suppression de toute épreuve le lundi, et de tout devoir nécessitant un travail le dimanche ;
3. Le maître de classe devrait être autant que possible seul responsable de l'enseignement dans la section inférieure des Etablissements secondaires ;
4. Tenant compte des troubles inhérents à la croissance, à la formation et aux maladies propres à l'enfance, il ne sera plus considéré comme une disqualification de doubler une classe, cette éventualité devant être compensée par toutes facilités données à l'élève, soit d'entrer comme externe dans une classe supérieure, soit de sauter une année ;
5. Les médecins estiment que la diminution des heures de travail qu'ils demandent ne saurait justifier une diminution de traitement du personnel enseignant, puisque celui-ci pourra employer ces heures pour la préparation de son enseignement.

En émettant ces vœux qu'ils désirent voir partager par leurs collègues des autres cantons, les médecins pédiatres de Genève sont persuadés de travailler pour le bien de leur pays et de répondre aux exigences modernes de l'hygiène et de la médecine.

LES LIVRES

Huis-clos, par Jean Bard, comédie dramatique en trois actes, suivie de **Pot-au-feu**, badinage en un acte. Editions Victor Attinger.

Les deux dernières œuvres d'un auteur de chez nous, qui connut à l'étranger un succès flatteur. *Huis-clos*, c'est un drame de famille bien charpenté, dont la lecture est agréable. M. Jean Bard écrit en effet dans une langue précise et nuancée qui ajoute encore au charme et à l'intérêt de l'intrigue.

Pot-au-feu, c'est une fantaisie souriante et vive. Notre climat, dit-on, n'y est guère propice. Que voilà un agréable démenti !

Collège scientifique cantonal

Année scolaire 1938-1939

Examens d'admission pour toutes les classes : Vendredi 1^{er} et samedi 2 avril, à 7 heures.

Age minimum pour entrer en 5^{me} : **11 ans** dans l'année.

Les meilleurs élèves primaires de 4^{me} année y sont admis sans examen.

Tous renseignements auprès du directeur (chaque jour de 11 à 12 heures).

Inscriptions au secrétariat jusqu'au mercredi 30 mars; pièces exigées : un livret scolaire officiel vaudois; à ce défaut, acte d'état civil et certificat de vaccination.

Rentrée des classes : lundi 25 avril 1938 à 14 h.

LE COLLÈGE PIERRE VIRET PRÉPARE POUR L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE, 3 CHEMIN DES CÈDRES (CHAUDERON)

Baccalauréats - Maturités - Examens préalables - Raccordement aux classes du Gymnase

Neuf professeurs diplômés universitaires - Trente élèves - Petites classes mobiles - Références à disposition.

Le pasteur Paul Cardinaux, directeur, reçoit le matin et sur rendez-vous. Tél. 33.599 ou 22.599.

Institut évangélique de jeunes filles, Horgen

ÉCOLE MÉNAGÈRE fondée en 1897.

Sur désir, enseignement en langues étrangères. Musique. Demandez prospectus illustré.

OUVERTURE DES COURS : 1^{er} MAI ET 1^{er} NOVEMBRE.

Cours d'une année et de 5 mois.

Corps enseignant diplômé.

INSTITUT LINGUISTIQUE POUR JEUNES FILLES

Inter Silvas

Wangen an der Aare

Etude spéciale et très soignée des langues allemande - anglaise - italienne.

Cours commerciaux. Site charmant, entouré de forêts et de montagnes.

S'adresser à la Direction.

"Trautheim" Berthoud

Pensionnat-famille dist. pour jeunes filles. Etude approf. de l'allemand. Langues modernes. Ménage. Musique, Sports. Cours de toute durée et à toute époque. Séjour de montagne. Exc. références. Prosp. par Mlle Cl. Maurer.

COLLÈGUES ! Notez l'adresse d'une **PENSION** de toute confiance pour votre fils aux études. Intérieur très confortable. Proximité des écoles. Quartier sain et tranquille. Surveillance. Entr'aide aux devoirs. Piano. Vie de famille. Prix modérés. Références.

Ecrire sous chiffre P 26107 L, à Publicitas, Lausanne.

Pensionnat en pleine prospérité cherche

DIRECTRICE RÉSIDENTE

très expérimentée, énergique et capable, bien recommandée. Situation d'avenir. Collaboration pas exclue. Offres écrites avec curriculum vitae et photographie sous chiffre P 21179 L à Publicitas, Lausanne.

GYMNASSE SCIENTIFIQUE

Commencement des classes :

lundi 25 avril, à 14 heures

Les élèves qui sortent du Collège scientifique cantonal ou des collèges communaux sont inscrits d'office.

- Pour les autres candidats, inscriptions **le samedi 2 avril à 10 h. 30.**
Examens d'admission **lundi 25 avril, à 7 h. 30.**

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

24, AVENUE DE LA GARE, LAUSANNE

Début de l'année scolaire 20 avril, à 14 h. 15

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, Culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves assuré. Références. **Prospectus détaillé gratuit.**

Mmes S. Marsens-Cuendet et O. Tripod.

L'enseignement moderne se fait par la...

PROJECTION

Collections de vues en noir et couleur spécialement préparées pour toutes les branches

Expédition du catalogue détaillé contre 60 centimes en timbres-poste

MAGASIN SPÉCIALISÉ

pour appareils de projections et accessoires des premières marques — Salle de démonstration

A. SCHNELL

PLACE ST-FRANÇOIS 6 (1^{er} ÉTAGE) LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Mobilier en tubes d'acier dans les écoles



Les hygiénistes et les pédagogues prescrivent un mobilier scolaire de formes légères avec pupitres et chaises individuels.

Les modèles en TUBES D'ACIER que nous avons construits répondent à ces prescriptions. Le mobilier en tubes d'acier contribue à répandre dans la salle de classe une atmosphère gaie.

Demandez s. v. p. le nouveau catalogue chez l'une des 3 Maisons :

**BIGLER, SPICHIGER
& Cie S. A.
BIGLEN/Berne**

**USINES EMBRU
S. A.
RUTI/Zurich**

**USINES BALOISES
de MEUBLES en FER
SISSACH**